

COMMUNE D'EMBRUN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

// Eléments de contexte national.

La croissance du PIB devrait avoir atteint +6% en 2021 et un ralentissement est attendu en 2022 suite à des difficultés d'approvisionnement, une pénurie de main d'œuvre et une augmentation des matières premières. Le PIB mondial est estimé à 4.4%.

Les prévisions de croissance de la France étaient estimées à 4.2% pour 2022 avant le début du conflit en Ukraine. Le risque d'une guerre qui dure et la situation sanitaire non stabilisé fait craindre un ralentissement de l'économie.

En France, l'inflation est forte à 3% et les taux d'intérêts basé sur l'OAT 10 ans prévoit une progression des taux de 0.75 % sur l'année 2022.

La dette publique atteindrait 114% du PIB en 2022 et le déficit public est estimé à 5% du PIB. La dépense publique devrait diminuée en raison d'une forte hausse des recettes fiscales pour se stabiliser autour de 55.6% du PIB.

Le concours financier aux collectivités représente 52.7 milliards sous forme de dotations ou de prélèvement de recettes sur le budget de l'Etat et 1.2 milliards de crédits supplémentaires pour l'investissement.

Le budget de l'Etat a été réalisé avec une hypothèse de croissance de 6.7% pour 2021. L'inflation française devrait atteindre 0.6% en 2021 et la dette passerait à 116.2% du PIB.

Le recensement de la population d'Embrun s'établit au 1^{er} janvier 2021 à 6 645 habitants.

II/ priorités du budget

- Subventionner le CCAS pour développer les opérations en direction des familles, de la population et des plus jeunes aux plus âgés et les plus fragiles. L'accompagnement de la cellule sociale pour appeler les anciens en cette période de confinement.
- Maintenir Catastrophe naturelle de la bellotte au cœur des préoccupations du conseil municipal
- Continuer à soutenir les associations locales qui dynamisent notre cité
- Poursuite de la requalification du plan d'eau
- Poursuite du schéma cyclable
- Projet d'aménagement du Domaine de Chauveton

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III/ Ressources et charges de fonctionnement

A/ Section Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A-1 / Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- Taxe d'habitation supprimée pour 85% des administrés de la Ville d'Embrun (versement pour 15% des administrés et les résidences secondaires directement au budget de l'Etat). Un reversement du produit des résidences secondaires est toutefois réalisé à la Commune. Ce montant est estimé à **637 000 €**.
- Taxe foncière sur le bâti : le taux de la taxe reste identique à 2021 à **52.37%**
Le taux voté en 2021 était de 26.27 % (taux communal) + 26.10 (département) = **52.37 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **101.44 %** (identique à 2021)
- L'actualisation des bases fiscales est de **3.4%** pour l'exercice de 2022.

La prévision de recettes fiscales est de **4 405 000 €** (+1.4%).

A-2 / les dotations

La loi de finances 2022 confirme la stabilité de l'enveloppe à 26.8 milliards dont 18.3 milliards pour le bloc communal.

La dotation forfaitaire reste stable à **1 360 000 €**.

La péréquation verticale par l'intermédiaire de la DSR augmente de 95 millions, la ville a estimé percevoir **900 000 €**.

La Dotation nationale de péréquation reste identique à 2021 à **250 000 €**.

A-3 / le budget en fonctionnement

Dépenses	2021	2022	Evolution %	Structure 2021
Dépenses courantes	2 536 497	2 295 890	-9.49	29.1 %
Dépenses de personnel	3 873 590	4 015 304	3.66	51.8 %
Autres dépenses de gestion courante	1 069 998	1 106 407	3.4	14 %
Dépenses financières	327 000	291 000	-11.01	3.7 %
FPIC	50 000	90 000	80	1.1 %
Dépenses exceptionnel	10 000	20 000		0.3%
Total dépenses réelles	7 867 085	7 898 601	0.4	100%
Charges (écritures d'ordre entre sections)	665 471	757 556		
Virement à la section d'investissement	1 972 628	1 213 661		
Total général	10 505 184	9 869 818		

Recettes	2021	2022	Evolution %	Structure 2021
Recettes des services	565 000	625 500	10.71	7.2%
Impôts et taxes	4 788 385	4 970 000	3.79	57.1%
Dotations et participations	2 766 342	2 727 000	-1.42	31.4%
Autres recettes de gestion courante	273 000	250 000	-8.42	2.9%

Recettes exceptionnelles	25 000	20 000		0.2%
Recettes financières	5 000	5 000		0.1%
Autres recettes	100 000	100 000		1.1%
Total recettes réelles	8 522 727	8 697 500	2.05	100%
Produits (écritures d'ordre entre sections)	286 984	254 299		
Excédent brut reporté	1 695 473	1 213 661		
Total général	10 505 184	10 165 460		

B/ Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

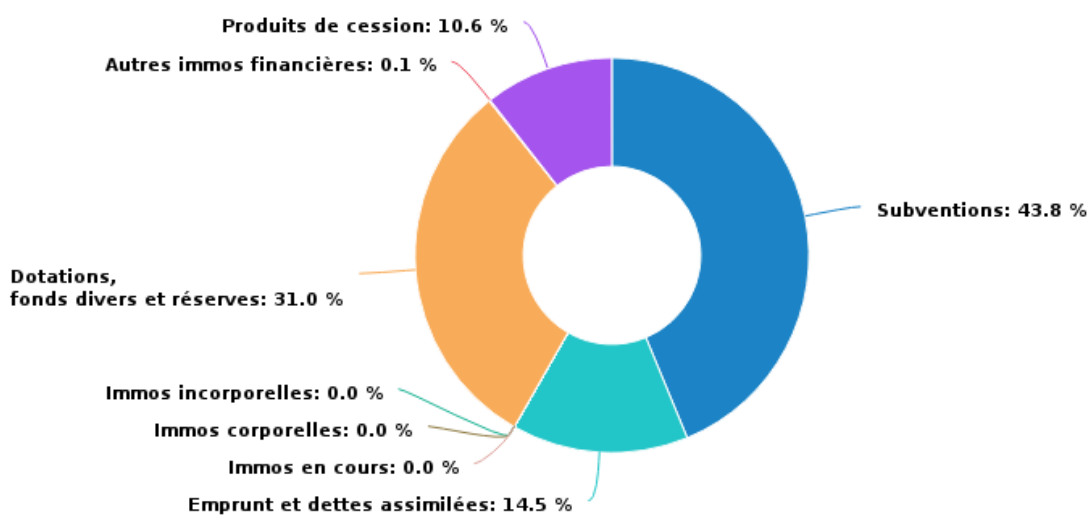
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : le Fonds de compensation de TVA, la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B-1 / Le budget en investissement

Dépenses	2021	2022	Recettes	2021	2022
Solde d'investissement reporté	1 256 124	1 432 692	Virement de la section de fonctionnem.	1 972 628	1 213 661
Remboursement d'emprunts	1 020 000	850 000	FCTVA	360 000	330 000
Dépenses équipements*	6 232 942	7 211 674	Mise en réserves	942 059	1 941 066
Autres dépenses	133 000		Cessions d'immobilisat.	0	793 000
			Taxe aménagement.	50 000	59 000

			Subventions	2 990 552	3 273 907
			Emprunt	1 948 340	1 380 475
Dépenses réelles	8 642 066	9 494 366	Recettes réelles	8 218 579	8 991 109
Charges (écritures d'ordre entre sections)	286 984	254 299	Produits (écritures d'ordre entre section)	665 471	757 556
Total général	8 929 050	9 748 665	Total général	8 929 050	9 748 665

Structure des recettes réelles d'investissement



B-2 / Les principaux projets

INTITULE	BP
Urbanisme	
Acquisitions foncière	101 000 €
Opération façades	100 000 €
Administration	
Achats matériels informatiques	30 000 €
Alarme Salle des Fêtes	48 000 €
Aménagement bureau Services des impôts	450 000 €
Contrôle bâtiments scolaire	72 000 €
Voirie	
Voirie communale	400 000 €

Travaux de la Belotte	1 050 000 €
Matériel roulant	150 000 €
Balayeuse	200 000 €
Vidéo surveillance	180 000 €
Requalification plan eau	360 600 €
Espace rural	
Plantation Forêt	15 000 €
Régénération mélézin	30 000 €
Chemin forestier	30 000 €
Culture	
Cathédrale	915 000 €
Pôle culturel	1 000 000 €
Scolaire	
Equipements numérique	21 217 €
Travaux dans écoles	60 000 €
Sports	
Pump track	180 000 €
Club house rugby	19 500 €
Eclairage tennis	40 000 €

B-3/ les programmes pluriannuels :

<i>N° AP</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>MONTANT AP / REVISE</i>	<i>Réalisés 2017</i>	<i>Réalisés 2018</i>	<i>Réalisés 2019</i>	<i>Réalisés 2020</i>
0134	POLE CULTUREL	8 990 000 €	61 920 €	173 436 €	120 976 €	101 279 €
		<i>Réalisés 2021</i>	<i>CP 2022</i>	<i>CP 2023</i>	<i>CP 2024</i>	<i>CP 2025</i>
		202 689 €	1 215 473 €	3 000 000 €	3 500 000 €	614 227 €

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP / REVISE	Réalisés 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
0205	CATHEDRALE	3 771 633 €	1 728 €	766 €	1 390 000 €	1 459 139 €

B-4 / Les subventions d'investissements principales

INTITULE	BP
Administration	
Toiture gymnase- Département	
Aménagement bâtiment centre des impôts	
DETR	36 300 €
REGION	186 540 €
DEPARTEMENT	62 180 €
Voirie	
La Belotte	
Fonds barrière	310 000 €
Région	220 000 €
Département	70 000 €
Espaces rural	
Régénération mélézin	
OLD – Région	8 455 €
Route forestière – mandement forestier	100 323 €
Culture	
Cathédrale	
DRAC	335 000 €
Région	200 000 €
Département	67 000 €
Décontamination du trésor – DRAC	30 000
Pôle culturel	
Région	166 000 €
CCSP	100 000 €
Scolaire	
Equipements numérique – Etat	14 666 €

Sports	
Pump track	
Etat	50 000 €
Région	37 500 €
Département	12 500 €

IV/ Présentation Agrégée Budget Principal/Budget Camping

Section	Budget primitif
Budget principal	
Investissement	
Dépenses	9 748 665
Recettes	9 748 665
Fonctionnement	
Dépenses	9 869 818
Recettes	10 165 460
Budget Camping	
Investissement	
Dépenses	314 608
Recettes	314 608
Fonctionnement	
Dépenses	589 826
Recettes	589 826
TOTAL AGREGE	
Investissement	
Dépenses	10 063 273
Recettes	10 063 273
Fonctionnement	
Dépenses	10 459 644
Recettes	10 755 286

V/ Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A/ Niveau de l'endettement

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	1 017 947,13	329 341,92	1 347 289,05	8 598 747,14
2022	848 653,62	292 076,85	1 140 730,47	7 751 334,63
2023	1 626 024,18	258 190,01	1 884 214,19	6 120 814,16
2024	708 081,50	228 668,21	936 749,71	5 396 160,58
2025	711 882,10	201 241,02	913 123,12	4 684 278,48

- **7 % de produit structuré à taux variable simple**
- **17 % de produit structuré à coefficient multiplicateur**
- **59 % d'emprunt à taux fixe**

B/ Principaux ratios

Libellés	Ratio	Ratio strate
Dép. Réelles Fonct. /pop.	1 151 €	918 €
Produits d'impos. /pop.	656 €	526 €
Rec. réelles fonct. /pop.	1 295 €	1 124 €
Dép. d'équipement/pop.	917 €	288 €
Encours dette/pop.	1 154 €	821 €
Charges personnel/DRF*	52 %	57 %

Recensement : 6713 HAB

Source : Mairie d'Embrun